Le Nord

ADMINISTRATION
15, rue d'Angleterre, 15 — *LILLE* — 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

BUREAU D'ANNONCES

CONDITIONS	
Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	

PUBLICITE		
Annonces	la ligne	0,40
Réclames	—	0,75
Faits-divers	—	2,00
Chronique locale	—	4,00
Echos	—	5,00
Gazette du Nord	—	6,00

Temps probable. — En France, un temps nuageux est probable avec baisse de température dans l'Ouest et le Nord.

Quand un siècle a perdu l'habitude d'unir l'idée du Beau à celle du Bien, c'est qu'il est en décadence.

Les ouvriers étrangers

La loi douanière votée dernièrement à la Chambre et soumise en ce moment à la discussion du Sénat a pour objet principal de protéger le travail de nos ouvriers en modérant la concurrence que viennent faire chez nous, à nos propres produits, les produits de l'étranger.

De graves questions y sont engagées : question de bénéfices rémunérateurs pour les industriels, question de salaires pour les ouvriers.

De ce que tel produit étranger sera plus ou moins fortement imposé à son entrée en France, l'industrie qui le représente chez nous sera plus ou moins compromise : c'est la ruine ou la prospérité pour nos usines, pour les patrons et leurs ouvriers.

Ces questions se compliquent davantage quand il s'agit des zones frontières, de notre zone du Nord en particulier.

Il y a pour nos industriels et pour nos ouvriers, dans les centres établis tout le long de la frontière belge, de Baillœul à Maubeuge, une situation spéciale qui mérite d'attirer l'attention de nos législateurs.

La frontière est ouverte à des milliers d'ouvriers belges qui, chaque matin, viennent travailler en France et le soir s'en retournent chez eux, emportant leur salaire, dont ils n'ont consommé chez nous qu'une très faible partie.

Ils dépensent moins pour vivre, parce que les impôts de consommation en Belgique sont beaucoup moins élevés qu'en France.

Ils apportent avec eux leur tabac, leur pain, leur viande, pour lesquels ils ne paient aucun droit d'entrée : la douane étant impuissante à visiter les malettes de ces milliers d'ouvriers et d'ouvrières qui, deux fois par jour, franchissent la frontière, à la même heure, en foules compactes.

Vivant à meilleur compte, ils se contentent plus facilement de salaires moindres, tout en bénéficiant de nos lois sur les accidents et sur l'assistance judiciaire, qui leur est accordée de plein droit.

Même à salaire égal, la situation des ouvriers étrangers est meilleure que celle de leurs collègues d'atelier, parce qu'ils ne supportent aucune des charges qui pèsent sur les épaules des travailleurs français.

Et ils viennent, de plus en plus nombreux, faire concurrence à nos ouvriers d'usine sur le marché du travail. Autrefois, des trains entiers les amenaient le matin jusqu'à la porte des ateliers et les reprenaient le soir pour les ramener chez eux.

La Chambre a interdit l'entrée de ces trains ouvriers en France ; actuellement, ils arrivent jusqu'à la frontière, et c'est une véritable marée humaine qui envahit nos usines.

« Les ouvriers français, disait à la tribune M. Defontaine, député de Maubeuge, ne trouvent plus de travail chez nous.

Il règne à ce sujet dans notre pays industriel du Nord une irritation profonde.

Parcourez la région que je représente ; interrogez les ouvriers, les anciens ouvriers, ceux qui ont fait la campagne de 1870, ils vous rappelleront qu'ils ont servi la France ; ils vous diront : j'ai un enfant, il est revenu du service militaire et il va d'usine en usine sans trouver de travail. Un autre, l'année prochaine, sera incorporé et, quand il reviendra, il verra également son travail pris par des ouvriers étrangers : c'est un malheur pour nous d'être Français ! »

Voilà la situation telle qu'elle se présente dans toute la zone frontière du Nord, sauf pour la région de Roubaix-Tourcoing où, nous dit-on, les ouvriers français sont trop peu nombreux pour subvenir ordinairement aux nécessités de l'industrie.

A cette situation déplorable il faut chercher le remède.

Un certain nombre de députés, cent cinquante, ont signé un amendement à la loi de douane, proposé par MM. Ceccaldi et Defontaine.

Cet amendement était ainsi conçu :

« Tout industriel ou commerçant occupant plus de cinq ouvriers ou employés dans un rayon de 40 kilomètres de la frontière sera soumis à une taxe égale au cinquième des salaires de tous les ouvriers ou employés qui n'auront pas leur résidence habituelle en France. »

La commission a repoussé cet amendement, en arguant qu'elle ne pouvait pas insérer dans une loi de douanes une disposition qui frappe d'une taxe les personnes : c'est une question qui regarde soit la législation ouvrière, soit la législation fiscale. Une loi de douane prévoit les droits à imposer à l'entrée des marchandises étrangères pour rétablir l'égalité sur le marché français entre la production française et la production étrangère ; elle ne vise pas des impôts frappant les personnes.

La Chambre discuta longuement les arguments pour et contre.

M. Ceccaldi s'efforça de démontrer que la loi de douane qu'on venait de voter serait illusoire si la Chambre ne trouvait pas le moyen d'empêcher les industriels étrangers de passer la frontière avec leurs ouvriers pour éviter le paiement des droits imposés à leurs produits, que tous les industriels par conséquent avaient autant d'intérêt que ceux de la frontière à éviter cette concurrence désastreuse.

La Chambre se laissa en partie convaincre par ces arguments ; elle modifia toutefois l'amendement dans son fond et dans sa forme, et vota finalement comme article de la loi de douane une proposition de principe plus générale dont elle réglera plus tard l'application et la pratique.

« Tout industriel ou commerçant, occupant plus de cinq ouvriers ou employés n'ayant pas leur résidence habituelle en France, sera soumis à une taxe dont le montant et les conditions de recouvrement seront déterminés dans la loi des finances. »

L'amendement ainsi modifié a été voté par 405 voix contre 100.

Ce n'est pas « l'enterrement de première classe » que M. Défontaine redoutait pour sa proposition, mais il est fort probable que nous ne la verrons pas reparaître de sitôt dans les discussions du Parlement.

Le Sénat se chargera de lui faire un sort, quand il en aura le temps, et la question des ouvriers étrangers continuera longtemps encore d'irriter nos ouvriers français en attendant qu'on trouve une solution capable de satisfaire à la fois leurs intérêts et ceux des patrons, tout en sauvegardant la situation de la France en face des nations voisines.

V. P.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **YPRES**, de **Sœur Marie-Julie**, née **Cécile Blanchot**, ancienne supérieure des Sœurs de la Providence du faubourg St-Maurice, à Lille, décédée à l'âge de 63 ans.

Sœur Marie-Julie, dont le souvenir était demeuré vivace à Saint-Maurice, était partie pour l'exil, avec les religieuses de sa communauté, le 23 juillet 1902 ; le départ de ces Sœurs, après vingt années de vie éducatrice, avait alors donné lieu à une grandiose manifestation de respect et de gratitude.

A **LILLE**, de **Mme Cécile Lebez**, épouse de **M. Léon Declercq**, fabricant de tulles à Caudry, décédée des suites d'une opération.

Mme Léon Declercq était sœur de M. Léon Lebez-Fontaine, fabricant de tulles, juge au Tribunal de Commerce de Calais, et belle-sœur de M. Louis Vanhauter, directeur du « Télégramme du Pas-de-Calais ».

Mme Léon Declercq était âgée de 44 ans.

A **HASPRES**, de **M. Charles Morelle-Occiaux**, ancien conseiller municipal, ancien adjoint au Maire, décédé muni des Sacrements le 3 janvier, dans sa 74e année.

Le regretté défunt fut membre de l'ancien Conseil de fabrique et ensuite du Conseil paroissial. Il laissera dans la commune le souvenir d'un homme de bon conseil et toujours disposé à rendre service à ses concitoyens.

Il était le beau-père de M. Bulté, pharmacien à Denain et de M. Bulté, docteur à Thrith-Saint-Léger, et frère de M. le docteur Morelle, professeur honoraire à la Faculté officielle de médecine de Lille.

Mardi, au milieu d'une assistance nombreuse et pieuse, ont été célébrées, dans l'église de **PONT-A-MARCQ**, les funérailles solennelles de **Mme veuve Alexandre Vallois.**

La levée du corps a été faite par M. le Curé de la paroisse, assisté de MM. les Curés de Mérignies, Tourmignies, Ennevelin et Ennetières.

Dans le cortège étaient portées les bannières des Confréries des Trépassés, du Rosaire et du Tiers-Ordre dont la défunte faisait partie. Les coins du poêle étaient tenus par les tertiaires de Saint-François.

Le deuil était conduit par les neveux de la défunte, M. l'abbé Lepoutre, son petit-neveu, vicaire à Comines, accompagnant M. Bonami Wibaux, de Roubaix, son oncle.

A Mons-en-Pévèle, où eut lieu l'inhumation dans le caveau de famille, M. le Doyen a bien voulu chanter lui-même l'absoute.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

Nous apprenons les fiançailles de **Mlle Thérèse Carlesimo**, fille de M. Florent Carlesimo, de **ROUBAIX**, avec **M. Alexis Valdsièvre**, de **CALAIS.**

Nous apprenons les fiançailles de **Mlle Geneviève Charvet**, fille de M. Alfred Charvet, industriel à **ARMENTIERES**, et de Mme Charvet-Mottez, avec **M. Félix Facques**, fils de M. Charles Facques, industriel à **ROUBAIX**, et de Mme Facques.

Université catholique

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Conférence pour les Dames et Jeunes Filles

Jeudi 6 janvier, à dix heures, à la salle des conférences à l'Institution Blanche de Castille, **M. le chanoine Pannier**, professeur à la Faculté de Théologie, donnera sa première conférence sur **Les études bibliques : Les Evangiles.**

ÉCHOS

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

M. Bureau, pro-curé d'Obain, est nommé curé de Raismes, en remplacement de M. Loubert, démissionnaire pour raison de santé.

NOUVELLES MILITAIRES

L'occupation du camp de Sissonne en 1910. — Le général Joffre, commandant le 2e corps d'armée, a réglé les dispositions d'ensemble visant l'occupation du camp pour 1910.

Le camp sera occupé par les 1er et 2e corps d'armée et quelques éléments du gouvernement militaire de Paris. En mars, des éléments d'artillerie y feront des feux de guerre.

En avril et dans les mois qui suivront, le camp sera occupé par des régiments de réserve ; ces régiments seront rassemblés par deux ou trois camps sous le commandement de colonels à désigner.

L'occupation du camp par les éléments actifs sera résolue dans le second semestre, de telle façon que des troupes des trois armes et même des détachements de génie soient présents à chaque période pour l'exécution de manœuvres combinées.

Le général Joffre a décidé que les hommes des appels supplémentaires de fin d'année n'iront pas au camp en 1910, mais resteront dans leurs garnisons respectives.

DANS LA GENDARMERIE

M. Durafourg, maréchal des logis chef de gendarmerie à Roubaix, est nommé adjudant à Arras.

M. Vermesse, maréchal des logis à Tourcoing, est nommé maréchal des logis chef.

Le gendarme Dufour, de la 1re brigade à cheval, obtient sur sa demande son changement pour Hérin, près de Valenciennes.

D'autre part le général Prévost a définitivement arrêté le tableau d'avancement.

Sont proposés, dans la 1re brigade à cheval :

Pour le grade de maréchal des logis, le brigadier Lanclaux, avec le n° 1, et le brigadier Ollivier, avec le n° 4.

Pour le grade de brigadier, le gendarme Dubuisson, avec le n° 6, le gendarme Morel, avec le n° 1.

Le gendarme à pied Gresser, d'Houplines, est proposé pour le grade de brigadier.

JOURNÉES SOCIALES

L' « Association Catholique de la Jeunesse Picarde » organise des Journées Sociales qui auront lieu à Amiens, à la salle Sainte-Anne les 31 janvier et 1er février. Elles seront consacrées à la question si importante des Cercles d'Etudes. Elles s'adressent à toute la région du Nord.

Dans la première journée après avoir examiné l'historique, la statistique et la nécessité des Cercles, les auditeurs verront la formation religieuse, morale et sociale par les groupes d'études.

Une veillée bretonne donnée par les Frères Kernevel occupera la soirée.

La seconde journée sera consacrée à l'examen des formes des cercles, le matin sera réservé aux groupes des jeunes gens et d'hommes, l'après-midi sera employée aux cercles féminins.

Les jeunes gens, les membres des Comités paroissiaux, les dames des œuvres, tous ceux qui veulent faire quelque chose tiendront à assister à ces utiles réunions.

Nous en publierons prochainement le programme détaillé.

LES DENRÉES DE LA MARTINIQUE

La Chambre de Commerce de Lille fait connaître qu'elle a reçu de la Chambre de Fort-de-France l'information suivante qui intéresse le Commerce français important des denrées de La Martinique :

« Par arrêté en date du 4 août 1907, le Gouverneur de la Martinique a autorisé la Chambre de Commerce à délivrer un certificat spécial d'origine destiné à accompagner les denrées exportées du lieu de production au lieu de destination, certificat qui peut se compléter par les visa et annotations du service des Douanes, au débarquement des denrées en port français.

Ce certificat permettra aux détenteurs en France des denrées de la Martinique de faire la preuve de leur origine d'une façon irréfutable, et facilitera donc à ces négociants l'écoulement de leurs produits : rhums et cafés principalement, en les garantissant de la concurrence des produits falsifiés ou de ceux d'autres origines de moindre valeur.

L'importance qu'il y aura pour eux d'exiger que les denrées achetées comme provenant de la Martinique, soient munies de cette pièce de garantie, ne leur échappera certainement pas. »

Le Dispensaire-Ecole de la Croix-Rouge DE LILLE

LA CROIX-ROUGE

Demander à un Lillois s'il connaît l'imposante cérémonie célébrée tous les ans à l'église Saint-Maurice, pour le repos des âmes des soldats et marins morts au service du pays, est une question qu'on ne doit plus poser.

Personne n'ignore que, ce jour-là, l'église reçoit une décoration particulière : aux piliers sont fixés des trophées de drapeaux ; dans le transept, devant le chœur, un catafalque est dressé, recouvert d'un drap tricolore ; des faisceaux et des pièces d'armes, autour du catafalque, indiquent le caractère militaire de la cérémonie.

L'assistance est considérable. En partie formée d'officiers de toutes armes, ayant à leur tête le général en chef, elle est composée aussi, pour une autre partie, de parents de jeunes gens qui paient leur dette à la patrie ou, quelquefois, qui l'ont payée si chèrement qu'ils ne sont plus revenus.

Après l'Evangile, la vénéré Mgr Lasne, prononce une allocution toujours consolante ; pendant la messe, une fanfare réputée joue des morceaux de circonstance et des dames quêteuses passent dans les rangs de l'assemblée.

Enfin, le public aime à attendre la sortie pour jouir du spectacle des brillants uniformes.

LE DISPENSAIRE

C'est là peut-être et seulement ce que beaucoup savent de la Croix-Rouge. Ils n'ont pas oublié non plus, peut-être, que les fonds recueillis par la Société sont employés en campagne pour le soulagement des blessés. Un magnifique exemple vient d'ailleurs d'être donné au Maroc, par quelques dames de la haute société française.

Mais ce que l'on ne sait généralement pas et ce qu'il est utile que l'on sache, c'est que ces dames ne se sont pas improvisées infirmières et que l'initiative qu'elles ont prise à Paris a été suivie à Lille, où un dispensaire-école de la Croix-Rouge a été créé voici bientôt six ans.

Le dispensaire de Lille est, du reste, le seul de province. Passez terrasse Sainte-Catherine, vous verrez l'immeuble, d'apparence très simple, portant, pour enseigne, les mots « Dispensaire-Ecole de la Croix-Rouge » et, près de la porte, une plaque blanche indiquant les heures des consultations.

S'il vous prend le désir d'entrer, n'hésitez point, la porte est grande ouverte.

LE FONCTIONNEMENT DU DISPENSAIRE

Tous les jours, une centaine de malades viennent y faire panser leurs plaies.

Il n'est point fait de distinction parmi ces malheureux. Tous sont assurés de l'accueil le plus sympathique et le plus dévoué.

Les statistiques sont là pour prouver l'augmentation croissante des consultations, des petites interventions chirurgicales, comme les simples incisions, des pansements, et même des opérations sous chloroforme et des journées d'hospitalisation.

C'est ainsi que les consultations, qui avaient été données 572 fois du 20 janvier au 1er novembre 1905, se sont élevées à 924 en 1906, 1.151 en 1907 et 1.248 en 1908 ; que 7.940 pansements ont été faits en 1905, 13.597 en 1906, 16.347 en 1907 et 17.994 en 1908.

Les consultations sont données deux fois la semaine, les grandes et petites opérations sont faites ou les cours professés par MM. les docteurs Duret, Besson, Camelot, David, D'Halluin, Lavrand, Volturiez, Klein et M. Van Bockstael-Schmitt, pharmacien.

Tous les pansements sont exécutés par les dames qui suivent les cours, en vue de l'obtention du diplôme simple ou supérieur de la Croix-Rouge.

De 1905 à 1908, 151 diplômes simples et 26 diplômes supérieurs ont été délivrés aux dames de la ville et des environs, qui ont voulu faire à Lille apprentissage d'infirmières pour le cas où leurs soins seraient réclamés en temps de guerre.

Toutes ont si bien compris la beauté et la nécessité de l'œuvre, pour le présent comme pour un avenir qu'il ne faut, sans doute, pas désirer, qu'elles se sont volontiers soumises aux sévérités d'un règlement. L'assiduité aux cours, un certain nombre de pansements à effectuer pendant plus de quatre mois, un sérieux examen à passer devant un jury composé de tous les professeurs sont des garanties exigées pour les diplômes, et M. le docteur David, qui avait bien voulu nous guider dans une visite au Dispensaire-école, nous racontait que plus d'une fois des larmes de regret avaient été versées à la suite d'un insuccès, — d'ailleurs réparable — aux examens.

Deux années de cours, trois années de stage au dispensaire et un examen sont requis pour le diplôme supérieur.

Inutile d'ajouter, après les statistiques que nous avons exposées, que les pauvres qui viennent demander des soins au dispensaire loissent, par leur nombre, toute faculté aux infirmières d'accomplir les pansements prescrits, et qu'ils y trouvent eux-mêmes toute satisfaction, puisque la renommée du dispensaire s'est étendue et que sa vitalité s'affirme chaque jour par une animation et des allées et venues continuelles.

L'ACTIVITÉ AU DISPENSAIRE. — LES COURS ET CONFÉRENCES AUX INFIRMIÈRES-AMBULANCIÈRES.

En arrivant au dispensaire, le malade ou blessé est introduit dans la salle de pansements, où l'un des médecins statue sur son cas et lui indique les médicaments qu'on lui servira et les pansements qui lui seront nécessaires.

Il n'est point statué sur les blessures causées par des accidents de travail. Les malades blessés au travail ne peuvent être admis, leur nombre étant trop grand et le dispensaire encore trop exigu.

Lorsque son tour du pansement est venu, le malade qui a attendu dans une salle spéciale prend place sur l'un des sièges de la salle de pansements et l'une des infirmières s'empresse autour de lui.

Les infirmières sont revêtues d'une grande blouse de toile qu'elles ont endossées à leur vestiaire ; elles ont au bras gauche le brassard à la Croix rouge.

Elles appliquent aux malades les principes qui leur ont été enseignés sur un mannequin, d'abord. Elles agissent sous la surveillance de monitrices, — portant également le costume, mais le costume complet, avec la coiffure, des dames de la Croix-Rouge en campagne, — et de la directrice du dispensaire, Sœur Etienne, des Filles de la Charité, munie comme toute monitrice, du diplôme supérieur qu'elle a reçu après un stage au dispensaire de Paris.

Les salles du dispensaire sont d'une propreté méticuleuse, construites et aménagées suivant les règles les plus minutieuses de l'antisepsie et de l'hygiène modernes. Le sol et les murs sont recouverts de carreaux blancs ; tous les angles sont arrondis pour éviter la stagnation des eaux et des poussières. Les bassins, les cuves, les éviers, les lavabos à eau froide et chaude sont compris ou installés avec le dernier souci du confort et de la propreté. Les appareils enfin, affectés à la salle de pansements, à la salle d'opérations, au laboratoire, — le plupart offerts par des dames ayant suivi les cours — sont conservés avec un soin irréprochable.

Ajoutons qu'une salle du sous-sol est réservée aux provisions, qu'une autre contient deux lits pour des malades opérés et enfin, que le premier étage est occupé par la salle des cours.

De novembre à fin mars, les dames admises à les suivre assistent à des conférences d'anatomie et de physiologie de MM. les docteurs Duret et D'Halluin, à des conférences de chirurgie, de MM. les docteurs Volturiez et Camelot, d'hygiène et de médecine, de M. le docteur Lavraud, de petite pharmacie, de M. Van Bockstael-Schmitt.

MM. les docteurs Besson et David leur enseignent les éléments d'instruction pratique en chirurgie et en médecine.

Ces éléments d'instruction comprennent les notions générales sur le service de santé en temps de paix et en campagne, sur les infirmeries militaires, infirmeries de gares et hôpitaux auxiliaires.

***

En s'initiant à leur rôle social actuel, les dames de la Croix-Rouge s'appliquent ainsi à connaître le rôle patriotique qu'elles auraient à remplir, le cas échéant, et, peut-on dire, à le connaître dans les moindres détails, jusqu'à la préparation et à la conservation du matériel et des objets de pansement nécessaires à la mobilisation.

Il faut donc rendre hommage — et c'est par là que nous terminerons — au Comité de la Croix-Rouge de Lille, présidé par M. Houdoy, M. Bigo-Danel étant délégué régional, et à la Commission des dames du Dispensaire, composée de Mmes Lucien Delesalle, Schotsmans-Reuflet, Gabriel Crépy et A. Saint-Léger.

Par leur activité, leur dévouement, leur générosité, le Comité de la Croix-Rouge et la Commission du Dispensaire ont réussi à donner un merveilleux développement à une œuvre dont le regretté M. Reuflet, en en commençant l'organisation, avait compris toute l'utilité et toute la grandeur.

Ch. L.

CONTRE les impôts nouveaux

La Fédération régionale (Nord, Nord-Est) des syndicats professionnels de cabaretiers et débitants de boissons des cinq départements du Nord de la France nous prie d'insérer la note suivante :

« Il nous revient que des employés des Contributions Indirectes, saisissant en cette circonstance de leur rôle de porteurs d'avertissement pour le paiement de la licence, menacent les débitants de poursuites immédiates dans le cas où ils tarderaient à s'y soumettre.

« Cette attitude peu correcte a fait l'objet d'une protestation énergique par le bureau de la Fédération Nord-Nord-Est des débitants auprès de M. le directeur des Contributions Indirectes.

« Comme suite à l'affiche apposée au nom de la Fédération Nord-Nord-Est des débitants de boissons dans la région, les débitants sont invités de nouveau à ne tenir aucun compte de ces menaces et à surseoir au paiement du 1er trimestre de la licence jusqu'à la discussion de l'amendement déposé par les députés du Nord, tendant à la suppression complète de cette licence et jusqu'au vote du budget de 1910.

« Le Président de la Fédération Nord-Nord-Est des Débitants de Boissons :

« NÉNON. »

L'aviateur Delagrange tombé d'une hauteur de 12 mètres et se tue

Bordeaux. — Pour la seconde réunion donnée à l'aérodrome de la Croix-d'Hins, Léon Delagrange continuait mardi ses expériences. La foule était venue plus nombreuse que la veille.

Dans l'après-midi, à deux heures trente il s'élevait dans les airs. Après trois tours de piste à une faible hauteur il fut victime d'un effroyable accident.

Alors qu'il prenait un virage en luttant contre un vent de huit mètres à la seconde, l'aile gauche de son monoplan Blériot se brisa et l'autre s'affaissa tout à coup.

Le malheureux Delagrange pris dans son aéroplane, fut précipité sur le sol d'une hauteur d'environ douze mètres.

Le malheureux se brisa trois côtes, la clavicule gauche et se fracture la base du crâne.

La mort fut instantanée.

La nouvelle de l'accident a produit une grosse consternation dans Bordeaux.

***

Delagrange, qui fut l'un de nos premiers aviateurs, est mort aujourd'hui, victime d'un effroyable accident.

Après Lefebvre, après Ferber, après Fernandez, voici encore un de nos plus brillants champions de l'air qui disparaît.

Tout jeune, en pleine force, en pleine santé, à trente-cinq ans, il meurt victime de son audace, de sa foi en le nouveau mode de locomotion.

Il fut l'un des premiers à se lancer dans l'aviation. Tout d'abord partisan du biplan, il mit à son actif de superbes performances.

***

Dès qu'il a eu connaissance de la triste nouvelle, M. Millerand qui se trouve à La Rochelle, a chargé le préfet du Loiret de présenter ses condoléances à la famille de l'aviateur qui habite Orléans.

L'ASSASSINAT DE Madame Gouin

Comment fut faite l'arrestation des soldats criminels. — Leurs aveux.

Dans la nuit de lundi à mardi, vers minuit et demi, M. Gouin fils se rendait au parquet et demandait à communiquer d'urgence avec M. Albanel, doyen des juges d'instruction de Paris.

Le fils de la victime lui déclara qu'un cuisinier du cercle « L'Epatant », dont il fait partie, lui avait raconté que le 15 décembre dernier il se trouvait à Melun, où il était allé rendre visite à un de ses amis, malade. Le cuisinier, Maurice Portault reprit le train de 5 h. 32 pour Paris. Sur le quai de la gare de Melun, M. Portault remarqua un sergent d'infanterie, un soldat de l'administration et les soldats Graby et Michel, du 31e régiment d'infanterie, qu'il connut lorsqu'il faisait lui-même son service dans ce régiment.

Ne voulant pas côtoyer ces soldats, dont il connaissait la mauvaise réputation, il monta dans un wagon de 3e classe, en queue du train. Quelques minutes après, il voyait Graby et Michel monter ou dans le dernier wagon de seconde ou dans le premier wagon de première classe, sans pouvoir préciser davantage.

Arrivé à la gare de Lyon, M. Portault vit les deux soldats descendre précipitamment et se diriger vers la sortie.

A la suite de ce récit, M. Albanel décida d'envoyer le sous-chef de la sûreté chercher Graby, qui, en permission, se trouvait chez son père, sous-brigadier de la sûreté, et qui habite rue de la Convention.

LA POLICE A MELUN

D'un autre côté, M. Paillet, commissaire divisionnaire, se rendait à Melun, au 31e d'infanterie. Après avoir mis au courant les officiers supérieurs, le commissaire se rendait au réfectoire de la 3e compagnie, dont font partie Graby et Michel. Ce dernier était présent.

Il ne parut pas étonné de l'arrivée des officiers et du commissaire.

Amené aussitôt au bureau de la compagnie, et après avoir décliné son identité, Michel se borna à répondre qu'il ne savait rien.

Le commissaire annonça alors qu'on allait perquisitionner dans son paquetage.

PERQUISITION FRUCTUEUSE

La perquisition amena la découverte d'une épée-baïonnette dont la garde était maculée de sang, d'une capote, d'un pantalon et trois foulards portant des traces suspectes.

Le tout fut immédiatement placé sous scellés.

ARRESTATION DE MICHEL

Le soldat fut aussitôt arrêté et ramené à Paris dans l'automobile du commissaire.

Il fut conduit au bureau de M. Albanel. Le juge l'interrogea sur l'emploi de son temps la nuit du crime.

Michel réitéra ses déclarations antérieures, protestant contre les accusations. Il maintint qu'il était monté dans un compartiment de 3e classe.

Le juge le fit alors passer dans son ar-

COURS DES MARCHES A TERME DU 4 JANVIER

Communiqué par MM. Joseph et Henry CHARLET, Touring-Le Havre

Laines peignées

ROUBAIX-TOURCOING d'après le moyenne des prix pratiqués à la corbeille

MOIS	COTE précédente	COTE de 11 à 20 Roubaix	COTE de 4 à 5 Tourcoing	CLOTURE Acheteurs	CLOTURE Vendeurs	SUINT Précédent	SUINT Ce jour	SUINT Acheteurs	SUINT Vendeurs
Janvier	6 10	6 12 1/2	5 12 1/2	6 12 1/2	—	—	—	—	—
Février	5 97 1/2	6 00	6 00	6 00	6 02 1/2	—	—	—	—
Mars	5 87 1/2	—	—	5 87 1/2	5 90	—	—	—	—
Avril	5 77 1/2	5 80	5 80	5 80	—	—	—	—	—
Mai	5 70	—	5 75	5 75	5 77 1/2	—	—	—	—
Juin	5 70	5 75	5 75	5 72 1/2	5 75	—	—	—	—
Juillet	5 67 1/2	5 72 1/2	5 72 1/2	5 70	5 72 1/2	—	—	—	—
Août	5 62 1/2	5 67 1/2	5 70	5 67 1/2	5 70	—	—	—	—
Septembre	—	—	—	5 65	—	—	—	—	—
Octobre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Novembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ventes	155.000 k.								

ANVERS Type B

Précédent	Ce jour
58.5	58.5
57.5	58.0
57.5	57.5
57.5	57.5
56.5	57.0
56.5	56.5
56.0	56.0
56.0	56.0
55.75	55.0
55.75	55.75
55.0	55.0
55.0	55.0
55.0	55.0
55.0	55.0
120.000 k. Soutenue	

LAINES BRUTES, COTONS, CAFÉS

LE HAVRE

MÉRINOS Cote de 3 à 15 Précéd.	MÉRINOS Cote de 3 à 15 Ce jour	CROISÉS Cote de 3 à 45 Précéd.	CROISÉS Cote de 3 à 45 Ce jour	COTONS Cote de 4 à Précéd.	COTONS Cote de 4 à Ce jour	CAFÉS Cote de 1 à Précéd.	CAFÉS Cote de 1 à Jour.
188	184	220	220	97	95 7/8	48 25	48 75
188	188	220	220	97 3/4	96 1/4	48 50	48 75
188	188	220	220	97	97 1/8	48 25	48 75
187 50	187	220	220	96 1/8	97 1/4	48	48 50
187	186 50	220	220	96 1/4	96 1/4	48	48 50
186 50	186	220	220	96	97	47 50	48
186	186 50	220	220	96 1/8	97 1/4	47 50	48
186	186 50	220	220	96 5/8	97 5/8	47	47 50
185 50	185 50	220	220	96 3/4	98 7/8	47	47 5
185	185	220	220	98 7/8	97 7/8	46 75	47 25
185	185	220	220	98 5/8	98 5/8	46 75	47 25
—	185	—	—	99	98 7/8	46 75	47 25
850 b. Calme		000 b. Calme		7.200 b. Soutenue		11.000 b. A p. sout.	

NEW-YORK

CAFÉS Cote de 4 à Préc.	CAFÉS Cote de 4 à Jour.
6 75	6 85
6 80	6 90
6 90	7 00
6 95	7 05
7 00	7 10
7 05	7 15
7 05	7 15
7 05	7 15
7 05	7 15
7 05	7 15
—	7 15
15 000 s. Soutenus	

LIVERPOOL

COTONS C. courante Préc.	COTONS C. courante Jour.
8 21	8 17
8 21	8 17
8 17	8 21
8 19	8 21
8 20	8 25
8 30	8 25
8 29	8 24
8 03	7 96
7 94	7 87
7 81	7 75
7 71	7 14
7 69	7 13
Ventes. 15.000 b. Tendance Soutenue	

MOIS	Précéd.	1er Avis	2e Avis	3e Avis
Janvier	15.81	15.70	.....	.....
Mars	16.07	15.93	15.90	15.93
Mai	16.33	16.21	.....	.....
Juillet	16.32	16.20	16.16	16.18
Octobre	13.80	13.65	.....	.....

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

New-York. — Cotons. — Recettes probables 4000.

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la corbeille :

Matin. — 10.000 k. à 6,10, Janvier. — 10.000 k. à 6,12 ½, idem. — 10.000 k. à 6,00, Février. — 30.000 k. à 5,80, Avril. — 5.000 k. à 5,75, Juin. — 5.000 k. à 5,70, Juillet. — 5.000 k. à 5,72 ½, id. — 5.000 k. à 5,67 ½, Août.

Total : 80.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 6,10, Janvier. — 10.000 k. à 6,12 ½, id. — 20.000 k. à 6,00, Février. — 10.000 k. à 5,80, Avril. — 10.000 k. à 5,75, Mai. — 5.000 k. à 5,75, Juin. — 15.000 k. à 5,70, Août.

Total : 75.000 k.